

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-FORMATION-39

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVE LA DEMANDE D'ACCREDITATION HORS-VAGUE DE LA LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;

VU la demande d'accréditation hors-vague de la licence Professorat des Écoles, présentée à la commission de la formation et de la vie universitaire le lundi 22 septembre 2025 et annexée à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve la demande d'accréditation hors-vague de la licence Professorat des Écoles, telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 22 septembre 2025

Fait à Créteil, le lundi 22 septembre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président par intérim de l'Université



Amílcar BERNARDINO

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	
Quorum : 20	Votants : 13
Membres présents : 13	Votes exprimés : 22
Membres représentés : 9	Pour : 22
Total des membres présents et représentés : 22	Contre : 0
	Abstentions : 0

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Adresse 61, avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil
Mail présidence cab.presidente@u-pec.fr

UAI : 0941111X

Composante(s) qui porte(nt) la licence : INSPÉ

Éventuellement, établissement(s) partenaire(s) = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) : **Aucun**

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
 - A. Renseignements administratifs
 - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
 - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
 - E. Initiation à la recherche
 - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - G. Moyens humains prévus
 - H.

A. Renseignements administratifs

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université par interim	Amilcar Bernadino	cab.presidente@u-pec.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	Arnaud Thauvron	thauvron@u-pec.fr
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de l'académie	Jean-François Chanet	ce.recteur@ac-creteil.fr
	Recteur / Rectrice de région académique	Julie Benetti	
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	Isabelle Prat	ce.recteur-delegue-esri@region-academique-idf.fr

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE Capacité d'accueil : 35 en L1 Date de création : sept 2021 Licence d'adossement : Licence Sciences de l'Éducation	UPEC-Créteil + Lycée Léon Blum, Créteil 94	Licence PPPE Maintien L2 : OUI Capacité d'accueil : 35	UPEC-Créteil + Lycée Léon Blum, Créteil
Licence PPPE Capacité d'accueil : 30 en L1 Date de création : sept 2022 Licence d'adossement : Licence Administration et échanges internationaux	UPEC-Créteil + Lycée Delacroix, Maisons-Alfort 94	Licence PPPE Maintien L2 : NON Capacité d'accueil : 30	UPEC-Créteil + Lycée Delacroix, Maisons-Alfort
Licence PPPE Capacité d'accueil : 35 en L1 Date de création : sept 2022 Licence d'adossement : Licence Science politique	UPEC-Fontainebleau + Lycée François 1 ^{er} , Fontainebleau	Licence PPPE Maintien L2 : NON Capacité d'accueil : 35	UPEC-Fontainebleau + Lycée François 1 ^{er} , Fontainebleau
		Nouvelle licence LPE Composante : INSPÉ Ouverture uniquement en L1 : NON Ouverture en L1 et en L2 : OUI	Sénart (77) en L1 et L2 (si financements) Livry-Gargan (93) en L1 (si financements) Bonneuil (94) en L1 et L2 (si financements)

2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant) : **NON CONCERNÉ**

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

3) Licence(s) intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : Licence Sciences de l'Éducation Parcours Éducation enseignement Volume horaire : 1500h pour les 3 ans, dont 372h sur les enseignements dit « fondamentaux » (relier à des disciplines ou culture du 1 ^{er} degré) + 182h de formation autour de la connaissance de l'enfant et de l'environnement éducatif. Soit 554h Composante qui la porte : UFR SESS STAPS, département SESS Capacité d'accueil : 250 étudiant.es en L1, 180 en L2 et 180 en L3	L1 : Créteil (94) & Sénart-Lieusaint (77) L2 et L3 : Créteil uniquement	Maintien : OUI, maquette modifiée dans le cadre de la nouvelle offre de formation Volume horaire : 1500h pour les 3 ans, dont 628h sur les enseignements dit « fondamentaux » (relier à des disciplines du ou culture du 1 ^{er} degré) + 322h de formation autour de la connaissance de l'enfant et de l'environnement éducatif. Soit 950h Composante qui la porte : UFR SESS STAPS, département SESS Capacité d'accueil : 250 étudiant.es en L1, 180 en L2 et 180 en L3	L1 : Créteil (94) & Sénart-Lieusaint (77) L2 et L3 : Créteil uniquement

4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant) : **NON CONCERNÉ**

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Présenter de manière synthétique et stratégique la LPE en précisant notamment :

- *le positionnement de la formation dans l'offre de formation de l'établissement, du site, des besoins en professeur des écoles et, le cas échéant, son positionnement avec d'autres licences existant dans le domaine ;*
- *le choix de la (des) composante(s) portant la LPE ;*
- *la capacité d'accueil maximale envisagée en licence 1^{ère} année.*

Positionnement dans l'offre de formation

L'académie de Créteil fait face à une pénurie persistante de professeurs des écoles. À la session 2025 du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), 2 425 postes ont été ouverts dans l'académie, toutes voies confondues (externe, interne, troisième concours), témoignant de besoins structurels importants. Mais lors sessions précédentes, des centaines de postes sont restés vacants lors des précédentes sessions ; notamment en 2024 il y a eu 1 240 admis pour 2 290 postes.

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC), établissement intégrateur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'académie de Créteil, souhaite répondre à cette urgence par l'ouverture d'une licence dédiée à la préparation au professorat des écoles. L'université s'inscrit ainsi pleinement dans les orientations nationales visant à renforcer l'attractivité du métier et à mieux préparer les étudiants dès la sortie du baccalauréat dans le cadre du recentrage du concours en fin de L3.

À côté de la Licence Professorat des écoles (LPE), nous maintiendrons le parcours « Éducation et formation » de la Licence Sciences de l'éducation (250 places ouvertes sur Parcoursup).

Pour ce qui est des PPPE, ils s'éteindront en deux temps :

- dès 2026 pour les parcours « Administration et échanges internationaux » et « science politique » ;
- en 2027 pour le parcours « Sciences de l'éducation ».

Choix de la composante porteuse

La composante porteuse de la Licence Professorat des écoles sera l'INSPÉ.

Le continuum de formation souhaité sur 5 ans, avec deux années de Master 2E portés par les INSPE après le concours sera ainsi facilité : continuité de lieux de formation, lien entre les enseignants, lien avec les enseignants et les services du Rectorat déjà existants au sein des MEEF etc.

Capacité d'accueil

Dans un souci de maillage territorial, et **selon les moyens qui nous seront attribués**, nous envisageons l'offre de formation suivante :

- Lieusaint (77-Sud) : 70 places en L1 et un groupe de 35 en L2 dès 2026. L'ouverture de la L2 en 2026 permettrait d'absorber la LPPE de « Science politique », mais également de permettre des réorientations post L1 d'autres filières. Le Nord du département serait couvert par la LPE de l'Université Gustave Eiffel ;
- Livry-Gargan (93) : 70 places en L1 dès 2026.
- Bonneuil (94) : site historique de l'INSPÉ, 70 places en L1 et 35 en L2 dès 2026 pourraient être ouvertes. L'ouverture de la L2 en 2026 serait concomitante à la fermeture du PPPE « Administration et échanges internationaux » et permettrait d'accueillir des étudiants en réorientation à l'issue de leur L1. Un passage à 100 places en L1 en 2027 serait possible sous condition de travaux (création d'un amphithéâtre de 100 places), et donc de financements dédiés.

En proposant des places sur les différents territoires, nous faisons le pari que la proximité de nos implantations de LPE des lycées de recrutement des candidats est un facteur-clé de succès de ce projet.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

La création de toutes ces places est cependant conditionnée à l'obtention de moyens supplémentaires, l'UPEC étant structurellement sous-dotées. L'ouverture de ces places (175 en L1 et 70 en L2 en 2026) ne pourra se faire que si :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale prend en charge 50 % des enseignements, éventuellement en rémunérant directement des heures hors service réalisées par ses personnels ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur s'engage à financer chaque étudiant inscrit en LPE, quelle que soit son année d'inscription (L1, L2 ou L3) à hauteur de 2 000 €.

Objectifs de la formation

- Constituer un vivier local et durable de candidats au professorat des écoles, mieux préparés et ancrés dans le territoire ;
- Favoriser l'attractivité du métier par une professionnalisation progressive, intégrée dès la première année de licence, avec des stages dans tous types d'établissements de l'académie ;
- Accompagner la réforme nationale du recrutement des enseignants, en proposant une formation dans le respect du cahier des charges national mais structurée et contextualisée dans l'académie de Créteil et ses spécificités territoriales, avec des passerelles permettant en cours de licence d'accueillir ou de diriger vers d'autres parcours.

Outre le respect du cadrage imposé, la LPE de l'UPEC s'attachera, dans les heures consacrées aux particularités territoriales, à augmenter le niveau de mathématiques des étudiants, la faiblesse disciplinaire dans ce domaine étant problématique dans l'académie. Le lien entre Recherche et Enseignement dans les écoles sera facilité par les recherches actuelles en établissements scolaires du projet PIA 4 « *Vers une nouvelle équation académique* ».

Convaincue de la pertinence de ce projet, l'UPEC, en tant qu'université de référence pour la formation des enseignants dans l'académie de Créteil, propose une réponse concrète, opérationnelle et structurelle à la crise de recrutement. Cette licence constituera un levier stratégique pour assurer la qualité et la stabilité du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire académique. Pour autant, l'ouverture de cette nouvelle licence ne pourra se faire à moyen constant. En l'absence, la fermeture des 3 PPPE, et si les moyens qui leur sont consacrés sont maintenus, ne permettrait l'ouverture que de 3 groupes de 35 places.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

La maquette de LPE doit prendre en compte plusieurs paramètres : les enseignements universitaires, les stages, les différents intervenants durant le cursus (universitaires et de l'Education nationale) et les passations des épreuves orales du CRPE en L3. L'Inspé, en tant que composante universitaire qui portera la LPE, forte de ses partenariats avec le rectorat, et plus particulièrement avec les DSDEN pour le 1^{er} degré, poursuivra sa réflexion pour proposer des temps d'enseignements pris en charge par les personnes les plus à même de les mener (IEN chargés de missions (maternelle, éducation artistique et culturelle, etc.) coordonnatrices et coordonnateurs en éducation prioritaire, PEMF/DEA, universitaire, PRAG/PRCE/PREC...).

Projet d'organisation

Une répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires pourrait être la suivante et évoluera, en fonction des échanges avec les différentes intervenantes et les différents intervenants :

	LICENCE 1	LICENCE 2	LICENCE 3	TOTAL
BLOC 1	390	400	320	1110
BLOC 2	35	50	35	120
BLOC 3	35	35	50	120
BLOC 4	60	30	30	120
Adaptation	20	20	60	100
TOTAL	540	535	495	1570

En licence 1 : l'année de L1 devra favoriser la construction du projet professionnel des étudiantes et étudiants accueillis. Pour ce faire, des temps de stage plus conséquents pourraient être envisagés afin de découvrir à la fois l'école maternelle et l'école élémentaire, mais également d'autres contextes éducatifs. Le Bloc 4 se verrait renforcer durant cette année universitaire pour accompagner au mieux les temps d'observations. Des temps de préparations et d'analyses de ces moments de stage, ainsi que des présentations des autres possibilités dans le champ de l'éducation et de la formation trouveront leur place de façon conséquente dans le bloc 4. Une description des enjeux de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire en corrélation avec les spécificités territoriales de notre académie (éducation prioritaire, ruralité, pauvreté, etc.) permettra de mettre en évidence la nécessaire coopération des différents acteurs du système éducatif et de présenter les actions entreprises (100% réussite, projet éducatif territorial, parcours éducatifs, etc.).

Une part importante des enseignements du bloc 1 permettra une remise à niveaux des connaissances des étudiantes et étudiants.

Une réflexion autour d'enseignements autour des techniques d'expressions écrites et orales sera à prévoir afin de permettre à nos étudiantes et étudiants de développer des connaissances et compétences pour eux-mêmes en tant qu'apprenant mais également dans leurs futures missions d'enseignante et d'enseignant (usage correcte de sa voix, correspondance écrite aux familles, présentation du projet de classe, etc.).

En licence 2 : l'année de L2 permettra aux étudiantes et étudiants de poursuivre la remise à niveau entamée en L1, tout en leur permettant d'entrer activement dans la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire et d'en comprendre les enjeux. Les enseignements du bloc 1 concernant la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) pourront être abordés et reconnus par la validation, a minima, de 3 ECTS. La construction des contenus se fera, en référence à la note de cadrage de l'ESR de juin 2023, et devra également inclure, dans le cadre spécifique de la LPE, des mises en perspective des connaissances acquises

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

au regard des programmes de l'école primaire sur ce sujet et des ressources institutionnelles mises à disposition (par exemple : Eduscol - *Éducation au développement durable et à la transition écologique*).

En licence 3 : l'année de L3 sera vécue par les étudiantes et étudiants comme l'année leur permettant de concrétiser leur projet professionnel par la passation des épreuves orales du CRPE. Ainsi, il pourrait être envisagé d'amoindrir le nombre total d'heures durant la troisième année pour permettre aux étudiantes et étudiants une meilleure gestion des différents impératifs (examens et concours).

Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus :

Une présence de l'UPEC sur de nombreux salons d'orientation postbac devra permettre de présenter la LPE et de répondre aux futures bachelères et futurs bacheliers. Un travail sera également engagé à l'interne de notre université avec les services d'information et d'orientation de l'UPEC (SCUIO-BAIP) et notre service de communication de l'Inspé pour proposer une communication appropriée et compréhensible sur les enjeux de cette licence.

Cependant, on peut penser que des étudiantes et étudiants veulent finalement changer d'orientation après des temps de stage pendant lesquels leur représentation du métier des enseignants ne correspond pas à la réalité du terrain. Ce pourquoi, comme indiqué précédemment, nous souhaitons proposer dès la L1 des temps de stages en école maternelle et élémentaire, ainsi que dans d'autres contextes pour confirmer leurs choix ou à l'inverse leur permettre une autre réorientation.

Quelques possibilités de parcours possibles de réorientation au sein de l'UPEC :

- Licence Sciences de l'Éducation
- BUT Carrières sociales :
 - o Parcours animation sociale et socio-culturelle
 - o Parcours villes et territoires durables
- Licence professionnelle Intervention sociale, Accompagnement de publics spécifiques - Parcours coordination & développement de projets pour les territoires
- Licence professionnelle Intervention sociale - Parcours Education et prévention.

Des possibilités pourront être étudiées également, en lien avec des formations proposées par le ministère des sports, notamment pour le DEJEPS.

De même, une attention particulière sera portée aux étudiantes et étudiants souhaitant poursuivre en LPE mais pour lesquels un avis réservé aurait pu être émis dans Parcoursup et montrant des fragilités au premier semestre. À l'image de ce qui est proposé par la faculté des sciences et technologie, un dispositif d'accompagnement à la réussite pourrait être pensé (dispositif PARI).

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

E. Initiation à la recherche (1 page maximum)

Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.

Dans le cadre de la formation des futurs professeurs des écoles et de la mise en place de la nouvelle licence Professorat des écoles, l'initiation à la recherche est importante : même si le traditionnel exercice du mémoire n'existe pas en licence les compétences professionnelles des futurs enseignants se construiront grâce aux apports de la recherche, qui irrigueront les enseignements. Il s'agira d'objectiver les représentations internes, personnelles, que peuvent avoir sur le métier ou les apprentissages des étudiants sortant de Terminale. Afin qu'ils puissent s'acculturer à ces démarches scientifiques indispensables à la pratique en classe, il est primordial, dès la première année de licence, de pouvoir proposer une initiation à et par la recherche qui soit en adéquation avec la réalité du métier d'enseignant.

L'organisation de la Recherche à l'Inspé de Créteil facilitera ce travail : elle est en effet articulée autour de la **Structure Fédérative de Recherche (SFR) PARFERE** (Pôles Académiques de Recherches pour la Formation des Enseignants et la Réussite des Élèves), créée en 2019 pour renforcer la visibilité des recherches en éducation et impulser des dynamiques pluridisciplinaires. Elle regroupe onze laboratoires (CEDITEC, CHArt, CIRCEFT, CHREC, EXPERICE, LACL, LDAR, LIRTES, LIS, LISSI, IMAGER) et l'observatoire CIPEN, soit environ 70 enseignants-chercheurs, dont 25 environ s'impliqueront dans la LPE.

Les équipes travailleront surtout en didactique disciplinaire, sciences du langage, sciences de l'éducation et sciences cognitives, en lien avec les contenus de formation de la future licence. La **SFR PARFERE** continuera en licence de valoriser et diffuser la recherche en articulant terrain, formation et recherche, en collaboration avec l'Inspé, l'UPEC, les universités partenaires et le rectorat de Créteil. Ses missions couvrent notamment la didactique, les apprentissages, les difficultés et troubles, les gestes professionnels, les inégalités, la laïcité, les valeurs de la République, la formation des enseignants et les politiques éducatives.

Les compétences des chercheurs de la **SFR PARFERE** constituent un atout pour l'initiation à la recherche en Licence de Professorat des Écoles, avec l'objectif de produire des résultats directement mobilisables sur le terrain.

Une illustration concrète des apports de la recherche est la mobilisation des enseignants-chercheurs de l'Inspé dans le cadre du **PIA4 « Vers une nouvelle équation académique »**, porté par le rectorat de Créteil. Ce projet vise à améliorer les pratiques enseignantes par des dispositifs d'accompagnement et de formation en recherche-action, et à évaluer leurs effets sur l'enseignement et les apprentissages en mathématiques, priorité de l'académie de Créteil. Il s'agit de repenser les apprentissages, de créer des collectifs de travail hybrides, d'améliorer le bien-être à l'école et de soutenir l'innovation.

Les laboratoires mobilisés, notamment le **LDAR**, diffusent les résultats au sein de la licence et assurent une approche « evidence-based ». Le projet développe des dispositifs innovants pour la formation des enseignants, encourage la pratique régulière des mathématiques et favorise les collaborations disciplinaires. Il permet aussi la conception d'outils de diagnostic, d'évaluation et de remédiation. Enfin, l'initiation à la recherche s'appuie sur des savoirs transversaux issus des sciences cognitives et de l'éducation, pour mieux comprendre les processus d'apprentissage et les gestes professionnels.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1	Licence 1 : - Semaines en école primaire : Nombre : 2 semaines (1 en école maternelle / 1 en école élémentaire) ☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : Nombre : 2 semaines (association / périscolaire / club sportif / crèche) ☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte Licence 2 : - Semaines en école primaire : Nombre : 2 semaines dans la même école ☐ Massé ☐ Filé ☒ Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : Nombre : 1 semaine (collège – dispositifs inclusifs) ☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte Licence 3 : - Semaines en école primaire : Nombre : 2 semaines dans la même école (autre type d'école qu'en L2) ☐ Massé ☐ Filé ☒ Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : Nombre : 1 semaine (collège – dispositifs inclusifs) ☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte

Répartition des stages :

- en Licence 1 : les 4 semaines de stage doivent permettre aux étudiantes et étudiants de découvrir l'école maternelle et l'école élémentaire, ainsi que d'évoluer dans des structures autres. Ces temps d'observation doivent permettre aux étudiants de conforter leur choix ou de les faire évoluer.

- en Licence 2 et en Licence 3 : les 3 semaines de stage envisagées par année doivent permettre aux étudiantes et étudiants de suivre des séquences d'apprentissage dans une même classe (2 semaines) dans leur intégralité pour se rendre compte de l'exigence de leur conception. La semaine restante les amènera à découvrir des dispositifs inclusifs (UPE2A, ULIS-école, ULIS-collège, IME, SEGPA).

Accompagnement des stages :

- BLOC 1 : les formateurs des disciplines enseignées à l'école se saisiront des fiches de séances et productions d'élèves apportées par les étudiantes et étudiants pour travailler, en situation, la didactique.
- BLOCS 2 / 3 / 4 : un accompagnement à l'observation sera pensé avec l'aide de formateurs 1^{er} degré (CPC / PEMF / DEA) pour développer la posture d'analyses des gestes professionnels dans le contexte observé.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2025-2026

G. Moyens humains prévus (1 page)

Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).

À ce stade il n'est pas possible de présenter une répartition définitive des ressources humaines mobilisées pour la mise en place de la licence « professorat des écoles ».

Un travail conjoint est actuellement conduit avec le rectorat de l'académie de Créteil afin de préciser les modalités d'intervention des différents acteurs, et une convention-cadre université/rectorat est en cours de rédaction.

L'organisation reposera sur des équipes pluri-catégorielles de formateurs, garantissant la diversité et la complémentarité des regards professionnels et scientifiques.

Côté université interviendront :

- environ 25 enseignants-chercheurs, rattachés aux laboratoires de la SFR mentionnés page 8, experts en didactique disciplinaire, en sciences du langage, en sciences de l'Education, en sociologie, en philosophie, psychologie cognitive ;
- des professeurs des écoles à temps plein ou à temps partagé ;
- des professeurs certifiés et agrégés à temps plein ou à temps partagé

Côté rectorat interviendront :

- des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) ;
- des conseillers pédagogiques ;
- des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) ;
- des professeurs du premier et du second degré ;
- des coordonnateurs en éducation prioritaire etc.

Cette articulation entre expertise universitaire et expertise professionnelle constitue un atout majeur pour assurer la qualité et la cohérence de cette nouvelle licence.

La convention cadre actuellement à l'étude permettra de préciser, dans un cadre pluriannuelle pourcentage d'heures d'enseignement assurées par l'université/par les personnels universitaires/par les personnels rectoraux.